Image not found or type unknown

accident privé de voiture

Par **guettou**, le **17/12/2018** à **17:15**

Suite à mon accident de voiture,je suis indemnisée , mais le Dr. expert ne tient pas compte du préjudice d'agrément (2 ligaments fraturés au poignet droit) je suis une personne active de 71 ans ,ma passion; la danse de salon ,rando , bowling , pétanque etc...bref beaucoup de mal à me servir du poignet dans ma vie de lous les jours ,en cuisine etc...je veux faire appel , mais y a t'il des risque pour que au contraire l'on me diminue ce qui à été évalué au procés verbal ? et combien de temps cela peut-il retarder le paiement ?
Je vous remercie pour la réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés